



Nombre de conseillers	55
En exercice	55
Présents	46
Votants par procuration	5
Absents	9
Total des votes	51

8.9

L'an deux mille vingt six, le huit juin, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 2 juin 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Mme Carole DE ANDRES

**ÉLUS PRÉSENTS :**

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. SCHLOSSER, Mme KERAUDRAN, M. BOUET, Mme HURAY, M. LÉBOUCHER, M. BONVOISIN, M. HANGARD, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. FLAMBARD, M. MARIE, M. DARMOIS, Mme DUTILLOY, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, M. BURET, Mme MOUCHEL, M. TIMON, Mme MANSOIS, M. GENEY, Mme DAVY-COCHIN, M. CHEVREAU, Mme MONLON, M. AUBE, Mme ARSON, M. MAUVIEUX, Mme OOSTERLINCK, M. VALLEE, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. GREAUME, M. DEZELLUS, M. BARILLE, M. DROUET, M. SENINCK, M. VETEL, M. CHARPENTIER, M. SIMON, Mme MONTIER, M. MARICOT, Mme BOURNISIE, M. HERVIEU, M. VAST, Mme TAILLOIS, M. FOU COURT, Mme DUHAMEL, Mme MARIE

**ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :**

M. TIHY A MME DUHAMEL, MME DUONG A M. LAMY, M. RUEL A MME MANSOIS, M. MORDANT A MME TAILLOIS, MME BREHIER A M. GREAUME

**ÉLUS ABSENTS :**

M GIRARD, M. LEROY, M. TIHY, MME DUONG, MME QUERUEL, M. RUEL, MME TEMAGOULT, M. MORDANT, MME BREHIER

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. SIMON

**N°DEL\_0109\_2026 Fixation des tarifs pour la vente de prestations, de produits locaux et d'objets par l'office de tourisme - Mise à jour 2026**

Pour répondre à la demande de ses visiteurs et participer à la promotion des producteurs locaux, les élus et prestataires, une boutique a été mise en place au sein de l'office de tourisme Pont-Audemer Val de Risle en 2024.

Certains produits et objets sont à ajouter pour répondre à la demande des visiteurs et intégrer des nouveaux producteurs locaux.

D'autre part, il convient de répercuter la hausse de certains tarifs fournisseurs sur les prix de vente proposées dans le cadre de la boutique de l'office de tourisme.

Enfin, le partenariat engagé avec la ville de Pont-Audemer dans le cadre du festival des Mascarats implique d'intégrer la liste des objets dérivés qui seront vendus par l'office de tourisme à la liste des tarifs existante.

*Aussi et au regard de ce qui précède,*

**VU** les articles L5210-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 0095-2025 concernant la détermination de tarifs pour la vente de prestations et

d'objets par l'office de tourisme,

**CONSIDÉRANT** que la boutique de l'office de tourisme a été créée dans l'objectif principal de référencer des produits participant à la valorisation touristique et identitaire du territoire, notamment dans le cadre de la démarche « Ma Risle a du talent », sur la base de critères objectifs de qualité, de traçabilité, de caractère artisanal et de circuits de proximité.

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'organiser l'activité liée aux ventes réalisées par l'office de tourisme,

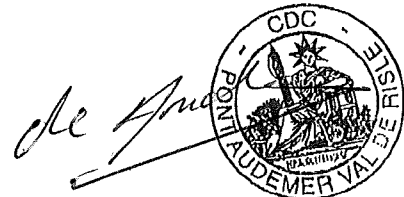
**CONSIDÉRANT** que la fixation des tarifs participe au bon fonctionnement de l'office de tourisme,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'intégrer les tarifs des objets dérivés du festival des Mascarots qui seront vendus par l'office de tourisme dans le cadre du partenariat entre la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle et la ville de Pont-Audemer,

*Le Conseil Communautaire décide,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,*

- **D'ADOPTER** les nouveaux tarifs de l'Office de Tourisme conformément au tableau annexé à la présente délibération,
- **DE PRÉCISER** que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 0095-2025 en date du 23 juin 2025 relative aux précédents tarifs de l'Office de Tourisme ;

Pont-Audemer, le 8 juin 2026  
la Présidente  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure



Carole DE ANDRES